

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 05-2017

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 7 mai 2018 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Monsieur Christian Pilon, Maire.

Sont présents:

M Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Micheline Cloutier, conseillère	siège #3
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absent : M. Luc Galarneau, conseiller siège #4

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

05-088-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-089-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 3 AVRIL 2018 (#04-2018)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le procès-verbal de la session tenue le 3 avril 2018 (#04-2018) soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-090-18 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201800203
À #201800264)**

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE les comptes payés par les chèques #201800203 à #201800264 pour un montant de **68 443,22\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100166).

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

MTMDET – Demande de réfection chaussée – Chemin des Presqu'îles
Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc. et Stéphane Bisson – Remerciements
Mini-Scribe mai 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h09
1 personne est présente.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE MAI 2018

**05-091-18 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#07-18 À PAI#08-18)**

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil ratifie les rapports **Pai#07-18** à **Pai#08-18** couvrant la période du 12 mars au 7 avril 2018. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **26 886.88\$**.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

RAPPORTS ADMINISTRATIFS – AVRIL 2018

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

05-092-17 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Pierrette Charlebois, Biblio 21.58\$

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AVRIL 2018

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 30 avril 2018.

05-093-18 RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S - AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE - RÉTROACTIF AU 1^{er} JANVIER 2018

CONSIDÉRANT le projet de loi 122 ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement #350-04 portant sur la rémunération du maire et des conseiller(e)s existe déjà à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire n'émet plus de décret concernant le salaire des élu(e)s municipaux et que par le fait même les élu(e)s peuvent par résolution se voter une augmentation salariale ;

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-093-18 RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S - AUGMENTATION
DU COÛT DE LA VIE - RÉTROACTIF AU 1^{er}
JANVIER 2018 (suite)**

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE la rémunération payable aux membres du conseil soit indexée de 1.6% en date du 1^{er} janvier 2018 et ce, en fonction l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encourue pour l'année précédente.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-094-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT #437-18 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE DE 130 000\$ ET UN EMPRUNT DE
130 000\$ POUR EFFECTUER L'ACHAT D'UN
TERRAIN À DES FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE ET
EN DÉTERMINER LES CRITÈRES DE
DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Plaisance désire obtenir un financement afin d'acheter un terrain d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée le 3 avril dernier;

**Pour ces motifs,
Il est unanimement proposé**

QUE ce conseil adopte le règlement #437-18 relatif au financement d'achat du terrain d'Hydro-Québec

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

**AVIS DE MOTION : 3 avril 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 7 mai 2018
PUBLICATION : 9 mai 2018**

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-095-18 ACQUISITION D'UNE STATION MOBILE
ROBOTISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
MISE EN COMMUN**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que cette aide s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ainsi qu'à l'acquisition d'équipements;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2018-02-059 adoptée lors de la séance du Comité administratif du 7 février dernier autorisant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de mise en commun;

CONSIDÉRANT que le Service d'ingénierie a présenté une demande d'aide financière au montant de 36 891.56 \$ dans le cadre dudit programme dans le but d'acquérir une station mobile robotisée, laquelle permettrait d'avoir recours à des services d'ingénierie efficaces et de qualité;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention, en date du 23 mars 2018, au montant de 18 446 \$ en provenance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux;

CONSIDÉRANT que le solde résiduel sera financé à même le budget d'exploitation 2018 de la MRC de Papineau, tel qu'adopté en novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que les municipalités participantes confirment leur intérêt à l'égard dudit équipement afin de l'indiquer au protocole à intervenir avec la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-095-18 ACQUISITION D'UNE STATION MOBILE
ROBOTISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
MISE EN COMMUN (suite)**

QUE la municipalité de Plaisance confirme son intérêt à l'égard du projet d'acquisition d'une station mobile robotisée et accepte que la MRC de Papineau ait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en commun;

ET QU'en vertu d'une entente avec la MRC, la municipalité pourra, selon ses besoins, bénéficier de cet équipement dans le cadre de ses projets de voirie locale.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-096-18 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MANŒUVRE EN VOIRIE
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière pour l'embauche d'un manœuvre en voirie municipale ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2018 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil retienne les services de M. Simon Pilon Dupuis, domicilié au 256, rue Galipeau à Thurso comme employés manœuvres en voirie municipale à compter du 16 avril 2018 ;

QUE le taux horaire sera de 12,04\$/heure pour une semaine de travail de 36 heures pour une durée de 30 semaines ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité de M. Sylvain Desjardins, Inspecteur en voirie et M. André N. Hébert, Inspecteur adjoint en voirie ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe de voirie ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-097-18 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MANŒUVRE EN VOIRIE
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2018 ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil retienne les services de M. Jonathan Desroches, domicilié au 249C, rue Marie-Claude à Plaisance comme employé manœuvre en voirie municipale à compter du 23 avril 2018 ;

QUE le taux horaire sera de 13,29\$/heure pour une semaine de travail de 36 heures pour une durée de 30 semaines ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité de M. Sylvain Desjardins, Inspecteur en voirie et M. André N. Hébert, Inspecteur adjoint en voirie ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe de voirie ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-098-18 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU POSTE DE
COMMIS-COMPTABLE (REMPLACEMENT CONGÉ
MATERNITÉ)**

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de Madame Sarah Lalande-Dansereau le 17 mai 2018 pour une période de 50 semaines ;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées pour embaucher une personne en l'absence de Mme Lalande Dansereau ;

CONSIDÉRANT que Madame Madone Lavergne était candidate et a réussi tous les examens nécessaires ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2018 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil retienne les services de Madame Madone Lavergne, domicilié au 30, chemin Périard à Ripon comme commis-comptable pour le remplacement du congé de maternité de Mme Lalande-Dansereau ;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-098-18 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU POSTE DE
COMMIS-COMPTABLE (REMPLACEMENT CONGÉ
MATERNITÉ) (suite)**

QUE Mme Lavergne a débuté l'emploi le 16 avril 2018 afin de recevoir la formation nécessaire avant le départ de Mme Lalande Dansereau ;

QUE le taux horaire sera de 16,96\$/heure pour une semaine de travail de 30 heures pour la durée du congé de maternité ;

QUE l'employée sera sous la responsabilité de M. Paul St-Louis, Directeur général ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT #435-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 421 315\$
ET UN EMPRUNT DE 401 940\$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LE CHEMIN DES PRESQU'ÎLES - PHASE II**

M. Julien Chartrand, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #435-18 décrétant une dépense de 401 940\$ et un emprunt de 401 940\$ pour des travaux de pavage sur le chemin des Presqu'îles - Phase II. Conformément à la loi, ledit règlement était déposé aux élu(e)s, le(a) conseiller(ère) demande une dispense de lecture.

**05-099-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT #440-18/GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES OUTILS DE
COLLECTE APPROPRIÉS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Plaisance désire se conformer à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée le 3 avril dernier;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Raymond Ménard**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**05-099-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT #440-18/GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES OUTILS DE
COLLECTE APPROPRIÉS (suite)**

QUE ce conseil adopte le règlement #440-18 relatif à la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés

AVIS DE MOTION : 3 avril 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 7 mai 2018
PUBLICATION : 9 mai 2018

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION**

**05-100-17 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14
MARS 2018**

CONSIDÉRANT les dépôts du procès-verbal du 14 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit procès-verbal ;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #18-03-17 à #18-03-23.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-101-18 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB
18-05-40 AGRANDISSEMENT ZONE COM-B 209**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**05-101-18 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB
18-05-40 AGRANDISSEMENT ZONE COM-B 209
(suite)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise concernant la propriété sise au 276, rue Desjardins, appartenant à la Corporation North Nation Mills Inc;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire agrandir la Zone communautaire et commerciale spécifique COM-b 209 afin d'inclure la propriété sise au 276, rue Desjardins;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 mai 2018;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro URB 18-05-40.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

**05-102-18 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNÉRIE POUR LE
PROJET DU REMPLACEMENT DES CONDUITES
SOUS LA RUE GUINDON**

CONSIDÉRANT que notre plan d'intervention 2015-2019 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées recommande de faire des travaux sur la rue Guindon;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de la firme Quadrivium au montant de 24 463,30\$ taxes en sus;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Julien Chartrand**

QUE ce conseil retienne les services professionnels de la firme Quadrivium tel que présenté dans l'offre de services datée du 20 avril 2018.

COMTÉ DE PAPINEAU

**05-102-18 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNÉRIE POUR LE
PROJET DU REMPLACEMENT DES CONDUITES
SOUS LA RUE GUINDON (suite)**

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) POLITIQUE FAMILIALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAUX ITEMS

MRC DE PAPINEAU

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h36

1 personne est présente.

05-103-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H36

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général
Secrétaire-trésorier